



Morangis, le 15 mai 2026

A l'attention des familles Morangissoises

Service Enfance-Education-Jeunesse

☎ 01.64.54.28.09

N/Réf: D - 15/05/2026 - 000169

Objet : Modalités d'inscription à l'accueil de loisirs des vacances d'été

Madame, Monsieur,

Lors des vacances scolaires d'été, **du lundi 6 juillet 2026 au vendredi 28 août 2026**, vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs. Pour cela, la période d'inscription se tiendra **du lundi 25 mai 2026 au dimanche 7 juin 2026**.

Attention, **une journée pédagogique sera organisée le lundi 31 août**. En conséquence, **aucun accueil ne sera assuré ce jour-là**. Cette journée sera consacrée à la mobilisation et à la coordination des équipes périscolaires afin de préparer la rentrée scolaire dans les meilleures conditions.

De ce fait :

- **En juillet (du lundi 6 au vendredi 31 juillet)**, tous les enfants des écoles maternelles, y compris ceux de l'école privée Saint-Joseph, seront accueillis à l'accueil de loisirs des **Hirondelles**. Les enfants des écoles élémentaires, y compris ceux de l'école privée Saint-Joseph, seront accueillis à l'accueil de loisirs **Édouard Herriot**.
- **En août (du lundi 3 au vendredi 28 août)**, seul l'accueil de loisirs **Nelson Mandela** sera ouvert. Il recevra l'ensemble des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la commune, y compris ceux de l'école privée Saint-Joseph

Lors de l'inscription, vous pourrez choisir parmi les trois modalités d'accueil suivantes :

- **Journée complète avec repas**,
- **Matinée avec repas** : de 7h30 à 13h30 (départ entre 13h30 et 13h45),
- **Après-midi sans repas** : de 13h30 à 19h00 (arrivée entre 13h30 et 13h45).

Informations importantes :

- Pour toute inscription en **journée complète ou en matinée**, il est impératif de **cocher la case « repas »** pour valider l'inscription de votre enfant.
- Pour les enfants bénéficiant d'un **panier repas dans le cadre d'un P.A.I**, cette case **ne doit pas être cochée**, afin d'éviter toute facturation de repas non nécessaire.
- **Pour chaque inscription validée**, vous recevrez immédiatement, sur votre espace personnel du portail famille, **un duplicata** de vos réservations. **Si vous ne recevez pas ce duplicata, cela signifie que votre inscription n'a pas été enregistrée.**

Nous vous invitons à consulter le règlement intérieur, **aux pages 8 à 10**, afin de prendre connaissance des modalités d'inscriptions, d'accueils, d'annulation et la procédure à suivre en cas d'oubli d'inscription.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, la ville met à votre disposition deux modes d'accompagnement à l'inscription :



- **Permanences de la médiatrice au service des familles :**

Les mercredis 27 mai et 3 juin, de 13h30 à 17h30, à l'accueil de loisirs Nelson Mandela.
Le vendredi 29 mai, de 13h30 à 17h00, sur rendez-vous à la mairie.

Vous pouvez la joindre par téléphone au 01.64.54.28.64 ou par mail à l'adresse suivante : mediatrice-famille@morangis91.com.

Lors de cet accompagnement, un document vous sera remis afin de réaliser l'inscription sur papier.

- **Accueil par les directeurs d'accueils de loisirs :**

Les mardis 26 mai et 2 juin, de 16h30 à 19h00, dans chaque école.

Durant votre accompagnement, il est impératif de vous munir de votre identifiant et mot de passe pour l'accès au portail. Si vous ne disposez pas de ces informations ou les avez perdues, vous pouvez contacter le service informatique au 01.64.54.52.08.

Pour toute information complémentaire, le Service Enfance-Éducation-Jeunesse est également disponible par courriel à l'adresse suivante : enfance-education@morangis91.com.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos considérations les meilleures.

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET

The image shows the official seal of the Mairie de Morangis, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE MORANGIS' and 'EST. 1891'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'B. Vermillet'.